

Objet : Suivi des recommandations des experts de la Commission AEQES pour le département d'Histoire de l'art et d'archéologie de l'Unamur.

Introduction

Après avoir procédé à l'autoévaluation et avoir pris connaissance de l'évaluation du comité des experts, les membres du département d'Histoire de l'art et d'archéologie de l'université de Namur proposent d'entreprendre ou de poursuivre les actions suivantes selon trois axes stratégiques. Ces axes ont été choisis afin de renforcer et de développer les points forts identifiés par les experts, mais aussi d'explorer, et si possible de mettre en place de nouveaux dispositifs pour améliorer la formation. Ces actions pourront être poussées aussi loin que les ressources actuelles du département le permettent. On ne peut dès lors qu'espérer des autorités académiques l'accroissement des ressources humaines au cadre définitif, comme le recommande explicitement le comité des experts.

I. Axes prioritaires

Axe 1 : OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR

Ch. I a -3 **

Recommandation : le comité des experts propose de renforcer la connaissance mutuelle des programmes et des collègues des autres universités, pour pouvoir guider au mieux les étudiants de fin de bachelier vers le master le plus adéquat possible.

Plusieurs dispositifs permettent déjà de renforcer la connaissance mutuelle des programmes et des collègues des autres universités. Les responsables des programmes de Master des différentes universités francophones de Belgique sont par exemple invités à venir présenter leur programme aux étudiants de Bac 3. Depuis l'année académique 2012-2013, un séminaire est organisé par d'anciens étudiants de Namur afin de présenter aux étudiants de 3^e baccalauréat de l'UNamur leur mémoire de fin d'étude mené à l'UCL. Parallèlement, un professeur, de l'UCL, invite les étudiants de 3^e baccalauréat de Namur à assister au séminaire de présentation des mémoires en Archéologie Nationale, organisé chaque année à l'UCL. Plusieurs enseignants du département continuent par ailleurs à suivre les anciens étudiants de Namur pendant leur Master à l'UCL, en codirigeant leur mémoire de fin d'études. Ces co-promotorats ne sont malheureusement actuellement possibles qu'au sein de l'Académie Louvain. Il serait souhaitable de développer le même type de collaboration avec les autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et notamment avec l'Université de Liège, entre autres dans la perspective probable d'un renforcement de l'« axe mosan » annoncée par le décret du ministre Marcourt, ou d'autres synergies entre les universités de Namur et de Liège.

Ch. I c -6 et Ch. I c-7 ***

Recommandation : le comité des experts propose de prévoir dans les projections budgétaires l'adjonction de ressources financières afin de constituer des chantiers-écoles qui assurent en

archéologie une formation pratique sur le terrain.

Recommandations : le comité des experts propose de :

- renforcer les relations avec la Région wallonne ;*
- renforcer les relations internationales du département, ce qui permettrait en particulier d'envoyer des étudiants sur des chantiers de fouilles en adéquation avec leur formation.*

Le département regrette également l'absence de chantiers-écoles et souhaite promouvoir ce type d'expérience pédagogique. Pour y parvenir, il doit cependant disposer de ressources complémentaires, qui doivent être octroyées par les autorités de l'UNamur. Un premier pas a déjà été entrepris dans ce sens par le recrutement comme chargé de cours invité, attachée à la Région wallonne, pour le cours d'Archéologie nationale qui comprend notamment la matière de *gestion de chantier archéologique*.

Dans l'attente du financement nécessaire, le département entend développer déjà différentes expériences pilotes, menées par le professeur de techniques de fouilles et par celui assumant les cours d'Archéologie nationale. Le renforcement des synergies avec le chantier de fouilles des carrières néolithiques de Spiennes offrirait par exemple aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages liant pratique et cours théoriques, et bénéficiant d'un encadrement pédagogique adéquat, de la part de chercheurs travaillant en étroite collaboration avec le professeur du cours de Préhistoire. Le renforcement des synergies avec le Ministère de la Région wallonne vise par ailleurs à organiser un chantier-école dirigé par le professeur d'Archéologie Nationale, également archéologue du Ministère de la Région wallonne. Cette expérience pédagogique pourrait bénéficier à la fois de la collaboration du Ministère de la Région wallonne et de celle du Centre de Recherches archéologiques nationales de l'UCL. Un minimum de financement est cependant nécessaire pour mener à bien la logistique et l'encadrement de cette formation à la fouille.

Axe 2 : MOYENS HUMAINS

Ch. II a -2 ***

Recommandation : le comité des experts propose de veiller à stabiliser le personnel enseignant de manière à permettre, notamment, le développement de programmes de recherche bénéfiques pour la formation des étudiants et pour l'obtention de ressources financières au profit du département.

Depuis plusieurs années, le département demande la stabilisation au cadre définitif de deux postes d'enseignants à mi-temps. Le dossier, déjà discuté plusieurs fois avec les autorités, est encore retardé car soumis à l'élaboration d'un plan stratégique facultaire.

Ch. II a -4 ***

Recommandation: le comité des experts propose d'adjoindre des ressources pour la création de secrétariats départementaux.



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

FACULTÉ
DE PHILOSOPHIE
ET LETTRES

L'aide d'un secrétariat départemental permettrait la prise en charge et le suivi efficace d'une série de tâches administratives au profit du directeur de département qui pourrait ainsi consacrer plus de temps à l'élaboration de la stratégie de la formation et de la recherche dans son département.

Axe 3 : LANGUES

Ch. I a -2 **

Recommandations : à cet égard, le comité des experts propose de :

- redéfinir les attendus en matière d'apprentissage des langues vivantes par les étudiants (compétence passive et/ou active) ;*
- cibler de façon circonstanciée les différents niveaux pour permettre la mise en place de niveaux intermédiaires entre cours pour débutants et avancés ;*
- établir, le cas échéant, des conventions pour renforcer l'enseignement des langues vivantes, en particulier, selon les programmes, le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'italien, en deuxième et troisième années du bachelier.*

Le département a déjà pris plusieurs mesures, qui vont dans le sens des recommandations formulées par les experts. Une réforme du programme d'Histoire de l'art et archéologie a en effet été introduite en fin d'année académique 2012-2013 afin de renforcer la cohérence dans l'apprentissage des langues modernes, notamment du point de vue de la progressivité de l'apprentissage. Depuis l'année académique 2013—2014, l'allemand est une matière obligatoire du 2^e baccalauréat et a été conséquemment retiré du programme de 1^{er} baccalauréat. Dès le bac 1, l'étudiant choisit donc un cours d'initiation en anglais ou en néerlandais. En bac deux, il peut poursuivre l'apprentissage de l'anglais et il débute l'apprentissage de l'allemand, une langue dont il pourra approfondir la connaissance en bac 3.

Une réflexion facultaire sur l'enseignement des langues modernes a par ailleurs été initiée en faculté, conformément aux souhaits du Conseil d'Administration. Elle doit permettre de renforcer encore la cohérence de l'offre de cours de langues et, notamment, de donner davantage de poids aux trois compétences linguistiques peu enseignées en Histoire et en Histoire de l'art et archéologie, à savoir la compréhension à l'audition, l'expression orale et l'expression écrite. Pour concilier ces ambitions avec les contraintes des programmes existants et de grilles horaires, il serait opportun d'explorer les possibilités de synergies avec l'École des Langues vivantes, et d'envisager des cours complémentaires de langues modernes en horaire décalé, ce qui serait non contraignant pour l'élaboration de la grille horaire. Un tel scénario impliquera nécessairement l'allocation de ressources complémentaires à la faculté. Enfin, la valorisation de l'apprentissage des langues modernes motive également une nouvelle réflexion sur l'organisation d'Erasmus en 3^e baccalauréat (cf. Chap. III, point 1)



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

FACULTÉ
DE PHILOSOPHIE
ET LETTRES

II.

Points d'amélioration mineurs au regard des ressources à investir par le département

Ch. II b-5

Recommandation : le comité des experts propose l'établissement d'une politique favorisant le libre accès des livres. Ce faisant, il propose de prévoir dans les budgets prévisionnels l'adjonction de ressources financières à cette fin.

Une demande à la BUMP sera formulée dans le sens de cette recommandation.

Ch. II b-6

Recommandation: le comité des experts propose l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque afin de répondre aux besoins du corps enseignant et des étudiants.

Les demandes des étudiants ont déjà été relayées par la Faculté de Lettres auprès de la direction de la BUMP. La demande sera réitérée.

Ch. II b-7

Recommandation : le comité des experts propose d'accroître la concertation au sujet des ressources documentaires entre les départements et la bibliothèque centrale.

Des réunions de concertation avec la BUMP ont déjà été menées afin d'améliorer la politique d'acquisition d'ouvrages et d'éviter les doublons.



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

FACULTÉ
DE PHILOSOPHIE
ET LETTRES

Plan d'action selon trois axes prioritaires :

Axe 1						
Recommandations/forces	Actions	Priorité	Responsables	Échéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Ch. I a -3	Informations Masters	**	Directeur	2013-2014	Séances d'informations	
Ch. I c -6 et Ch. I c-7	Chantiers-écoles	***	Professeurs	2015 ?	Chantier(s)-école	Collaborations avec d'autres institutions, financement
Axe 2						
Recommandations/forces	Actions	Priorité	Responsables	Échéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Ch. II a -2	Moyens humains enseignants	***	Directeur	2014 ?	Stabilisation définitive de deux postes d'enseignants	Soutien des autorités de gouvernance
Ch. II a -4	Moyens humains administratifs	***	Directeur	2014 ?	Recours à des ressources administratives efficaces	Soutien des autorités de gouvernance
Axe 3						
Recommandations/forces	Actions	Priorité	Responsables	Échéance	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Ch. I a -2	Adaptation de l'offre des langues	**	Professeur	2016 ?	Accès élargi à l'offre de formation en langues	Soutien des autorités de gouvernance

Michel Lefftz
Directeur du département.

Pour le cursus évalué,



PR Michel LEFFTZ

Directeur du Département d'Histoire de l'art et archéologie et Coordonnateur de
l'autoévaluation



PR Giovanni BATTISTA PALUMBO

Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres



PR Yves POULLET

Recteur de l'Université de Namur

Namur, le

20/11/2013

Département d'Histoire
61 rue de Bruxelles
B-5000 Namur
Tél. +32(0)81/724192
Courriel : etienne.renard@unamur.be

Namur, le 21 octobre 2013

Objet : Suivi des recommandations des experts de la Commissions AEQES pour le département d'Histoire de l'Université de Namur.

Introduction

La procédure d'évaluation Aeques a permis de dégager plusieurs axes stratégiques en vue d'améliorer et de consolider le programme d'études en histoire à l'Université de Namur.

Ainsi qu'il avait déjà été présenté au terme du processus d'auto-évaluation (p. 77-78), le premier axe est centré sur les innovations pédagogiques et sur leur corollaire, l'aide à la réussite en BAC 1. Soumis au Conseil d'administration par le département en 2012-2013, le projet PUNCH « L'exercice de l'histoire » a été retenu par les autorités académiques et bénéficiera d'un soutien financier de l'institution de 2013-2014 à 2015-2016. Depuis la rentrée académique 2013, le projet se met en place. Il vise à mieux coordonner les cours méthodologiques des trois années de bachelier, à mettre en œuvre une évaluation collective des travaux de fin de cycle et à construire une interface numérique comme outil de valorisation et de mobilisation des savoir-faire enseignés. En outre, la problématique du taux de réussite relativement faible en BAC 1 nous préoccupe depuis longtemps ; l'accompagnement personnalisé des étudiants (par les professeurs et les assistants, dont les prestations pédagogiques sont entièrement consacrées à l'encadrement de la première année de bachelier) est une des spécificités du programme d'histoire à l'Université de Namur et doit, à ce titre, être renforcé et valorisé. Les initiatives avancées par le département rejoignent ici plusieurs actions proposées à un niveau supérieur par la vice-rectrice à l'enseignement.

Plus neuf est sans doute l'axe 2, relatif à l'enseignement des langues et à l'ouverture internationale. Depuis plusieurs années, le département d'histoire réfléchit à l'élargissement et à l'approfondissement de son offre de cours de langues modernes, notamment suite à des remarques d'anciens étudiants confrontés aux difficultés du marché de l'emploi en Belgique (Rapport d'auto-évaluation, p. 72, 74, 78). L'avis rendu par les experts de la commission Aeques nous encourage non seulement à concrétiser ce projet de renforcement des cours de langues, mais aussi à élargir le contenu des cours vers l'international et à encourager la mobilité étudiante. Diverses réflexions vont ainsi être ouvertes dans les années à venir (maintien et si possible renforcement des cours relatifs à l'histoire extra-européenne, prise de contact et étude de faisabilité d'échanges Erasmus / Erasmus Belgica).

Enfin, le troisième axe d'action retenu par les enseignants du département vise à rétablir un équilibre entre les quatre périodes de l'histoire qui sont enseignées au sein du département, à mieux

intégrer les cours d'histoire de l'Antiquité dans la logique du programme global et à renforcer les liens avec leurs titulaires. Depuis la mise en œuvre des programmes de Bologne, nous avons bel et bien conscience de cette asymétrie. Les années qui viennent nous donneront l'occasion d'ouvrir le dialogue avec les (nouveaux) enseignants concernés et d'esquisser, grâce à cette concertation, des perspectives de changement.

Ces trois axes et les actions auxquelles s'engage le département sont présentés de manière détaillée dans les tableaux ci-après.

La décision de privilégier ces trois axes n'exclut pas, loin s'en faut, que d'autres initiatives soient prises dans un avenir proche. Songeons notamment à la nécessité d'offrir aux étudiants un « retour » sur les observations émises lors des évaluations en ligne des cours, à la politique d'achat de livres et à la gestion des ressources bibliographiques en concertation avec la bibliothèque centrale ou à l'approfondissement des collaborations avec le département d'Histoire de l'UCL (cf. respectivement RFS H-HA FUNDP, p. 10, 8, 6 et 12, rapport d'auto-évaluation, p. 74).

RFS, H-HA FUNDP, p. 5 : « En ce qui concerne l'aide à la réussite et les évaluations des apprentissages des étudiants, le comité des experts énonce trois constats. a) En dépit de l'existence d'un fort taux d'échec en première année des bacheliers, le comité des experts note le très bon taux de réussite entre la deuxième et la troisième année du bachelier. b) Il souligne avec satisfaction les initiatives mises de l'avant par les FUNDP pour résoudre le problème du fort taux d'échec en première année des bacheliers. Parmi ces initiatives, le comité des experts souligne l'existence de différents dispositifs tels que la formation Reband (...). Recommandation : à cet effet, pour assurer une efficacité optimale des initiatives des FUNDP auprès des étudiants, le comité des experts propose de favoriser une diffusion optimale de l'information sur les dispositifs d'aide à la réussite (...). c) Le comité des experts relève la réflexion approfondie sur l'explication des échecs, l'offre d'un suivi personnalisé pour les étudiants, ainsi que le développement de projets pour endiguer les échecs. »	AIDE A LA REUSSITE - « Etablir un diagnostic précis par rapport au nombre d'échecs en Bac 1. (...) Il faudrait donc identifier le plus finement possible les raisons qui amènent des jeunes à remettre leur choix d'étude en question (...) et les facteurs qui expliquent pourquoi des étudiants désireux de présenter leurs examens obtiennent de mauvais résultats » (Rapport d'auto-évaluation, p. 77). - Maintenir le suivi individualisé et des tests en Bac 1. - Mieux diffuser l'information relative aux dispositifs d'aide à la réussite.	**	Coordina- trice du projet PUNCH	En fonction des moyens dégagés	Meilleur taux de réussite en BAC 1. Maintien du taux de réussite. Meilleur accompagnement des étudiants à réorienter en cours d'année.	Financement d'une étude approfondie des causes de l'échec à l'université (et en particulier, en Histoire) et des moyens à mettre en œuvre pour y remédier, en lien avec le Service de Pédagogie Universitaire (Rapport d'auto-évaluation, p. 77)
--	--	------------------	--	---	---	---

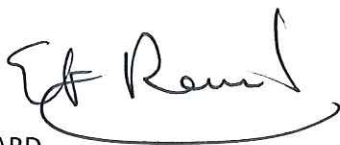
Axe 2 : Ouverture internationale : langues vivantes, mobilité des étudiants et cours d'histoire extra-européenne						
Recommandations /forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation / Échéances	Résultats attendus	Conditions de réalisation
RFS H-HA FUNDP, p. 5-6 : « En matière d'enseignement des langues vivantes, le comité des experts déplore l'offre insuffisante et parfois mal organisée sur le plan de la progressivité de l'apprentissage. <i>Recommandations : (...)</i> - redéfinir les attendus en matière d'apprentissage des langues vivantes par les étudiants (compétence passive et/ou active) ; - cibler de façon circonstanciée les différents niveaux pour permettre la mise en place de niveaux intermédiaires entre cours pour débutants et avancés ; - établir, le cas échéant, des conventions pour renforcer l'enseignement des langues vivantes, en particulier, selon les programmes, le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'italien, en deuxième et troisième années du bachelier. »	Améliorer la maîtrise des langues vivantes par les étudiants - Définir nos attendus en matière d'apprentissage des langues vivantes et l'offre de cours correspondante en concertation avec l'ELV. - Négocier avec le dép. HAA et celui de Philosophie en vue d'introduire une demande (en partie au moins) conjointe. - Réfléchir à la possibilité d'établir un programme « langues fortes » (anglais ou néerlandais) au sein du cursus Histoire, en permettant à des étudiants de Bac 2 de suivre un cours en anglais/néerlandais à la place d'un cours normalement prévu au programme et en offrant à ces mêmes étudiants la possibilité d'un séjour Erasmus ou Erasmus Belgica en Bac 3 (voir point suivant).	*** 				

RFS, H-HA FUNDP, p. 9 : « Le comité des experts déplore l'absence de toute possibilité de mobilité Erasmus. Cette absence est susceptible de priver les étudiants d'une ouverture à la fois pédagogique, culturelle et linguistique. <i>Recommandation : le comité des experts propose de profiter des collaborations déjà nouées par la faculté – ou les développer en fonction des destinations pertinentes pour ces programmes – afin d'offrir la possibilité de suivre un échange Erasmus. »</i>	Favoriser la mobilité internationale des étudiants - Favoriser une meilleure information sur les possibilités de séjour Erasmus au niveau du Master. - Informer les étudiants sur les possibilités de poursuivre leur formation, après le bachelier, dans une université hors FWB. - Réfléchir à la possibilité d'organiser des séjours Erasmus/Erasmus Belgica pour les étudiants de Bac 3 qui auraient opté pour une formation spécifique « langues fortes » dans le cadre de leur cursus de bachelier en Histoire. Dans un 1^{er} temps, deux coordinateurs se chargeront d'établir des contacts avec des institutions universitaires néerlandophones pour l'un, anglophones pour l'autre, et d'examiner les conditions de concrétisation d'un accord Erasmus avec ces institutions.	***	Directeur dép.	Dès 2013-2014	- Un taux de participation plus élevé de nos étudiants aux programmes Erasmus. - Une plus grande mobilité de nos étudiants, notamment vers la Flandre, le Luxembourg et la France. Mise en place d'un programme Erasmus avec au moins une université anglophone et une université néerlandophone.	Soutien de la part des coordinateurs Erasmus aux niveaux facultaire et universitaire.	
RFS, H-HA FUNDP, p. 6 : « Le comité des experts déplore le manque relatif d'offre de cours à propos de l'histoire extra-européenne. Le comité des experts constate de surcroît que le cours interfacultaire ne répond pas entièrement aux besoins du programme. <i>Recommandation : le comité des</i>	Ouverture plus grande sur l'histoire extra-européenne - Maintenir les cours interfacultaires d'Introduction historique aux principales civilisations extra-européennes et si possible élargir chaque module de 15 à 30h (soit 60h annuelles d'offre de cours en ce domaine).	**	Directeur dép.			- Trouver des enseignants prêts et aptes à donner les cours. - Pour les cours interfacultaires : approbation annuelle par le Conseil de faculté, le Conseil académique et le	

experts propose de repenser l'offre de cours de façon à l'élargir aux aspects de l'histoire extra-européenne. Ce faisant, le cours interfacultaire devrait être repensé en intégrant plus spécifiquement les besoins du programme de bachelier en Histoire. »	- Réfléchir à la possibilité de mettre sur pied un <i>Institut Confucius</i> à Namur, ce qui permettrait de soutenir financièrement un ou plusieurs cours sur l'histoire ou la civilisation chinoises.	*	Directeur dép.			C.A. - Négociation entre les Instituts Confucius et l'UNamur.
---	--	---	-------------------	--	--	--

Axe 3 : Meilleure intégration de l'Antiquité au sein du cursus et du département d'Histoire					
Recommandations /forces	Description des actions	Degré de priorité	Responsable(s)	Degré de réalisation / Échéances	Résultats attendus
RFS H-HA FUNDP, p. 6 : « L'objectif affiché du programme est de former les étudiants à l'accès aux masters offerts par l'ensemble des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, le comité des experts s'étonne qu'au sein du département, seules trois filières sur quatre – antiquité, moyen-âge, temps modernes et époque contemporaine – soient représentées par des enseignants, quel que soit leur statut. Le comité des experts remarque que les enseignants intervenant pour l'antiquité proviennent majoritairement du département de Langues et littératures classiques. Recommandation : pour des fins de complétude et de cohérence du programme en Histoire, il est nécessaire, selon le comité des experts, de rétablir une place pleine et entière aux enseignants de l'antiquité au sein du département d'Histoire. En particulier, cela permettrait de solliciter des postes d'assistants pour ces enseignements. »	Inviter systématiquement le titulaire des cours de méthode en histoire de l'Antiquité aux réunions portant sur l'enseignement, en particulier les réunions de concertation pédagogique et les réunions du projet « PUNCH ».	***	Directeur dép.	En cours	
	Harmoniser le programme au niveau de la filière « Antiquité »	***	Directeur dép.	D'ici 2015	
	Multiplier les synergies entre les enseignants des départements d'Histoire, d'Histoire de l'art et archéologie et de Langues et littératures classiques, en vue d'une utilisation optimale des ressources de ces derniers pour la formation des étudiants en histoire antique, mais aussi médiévale.	***	Directeur dép. ; enseignants hist. méd.	D'ici 2016	
Tout changement d'intitulé d'un cours LCLA doit être approuvé successivement par le dép. de Langues et littératures classiques, le Conseil de faculté et le C.A. Dans leur réflexion, les dép. d'Histoire et de Langues et littératures classiques devront tenir compte du contexte institutionnel, et notamment de l'élaboration d'un plan stratégique au niveau facultaire. Ce plan conditionnera une éventuelle augmentation du cadre scientifique du dép. d'Histoire, seule susceptible de permettre l'engagement d'un assistant antiquiste.					

Pour le cursus évalué,



PR Etienne RENARD

Directeur du Département d'Histoire et Coordonnateur de l'autoévaluation



PR Giovanni BATTISTA PALUMBO

Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres



PR Yves POULLET

Recteur de l'Université de Namur

Namur, le 5/11/2013